

**CONTES ET LÉGENDES
DU CANAL DE BOURGOGNE**

Du même éditeur

ENCYCLOPÉDIE DE LA CÔTE-D'OR

Bourgs et villages du pays de Pouilly-en-Auxois
Jacques Denizot.

ENCYCLOPÉDIE DE LA CÔTE-D'OR

Bourgs et villages du pays de Bligny-sur-Ouche
Jacques Denizot.

ENCYCLOPÉDIE DE LA CÔTE-D'OR

Bourgs et villages du pays de Sombernon
Jacques Denizot.

ENCYCLOPÉDIE DE LA CÔTE-D'OR

Bourgs et villages du pays de Vitteaux
Jacques Denizot.

LE PARLER BOURGUIGNON DE L'AUXOIS

Vocabulaire Patois (Sainte-Sabine et ses environs) XIX^e siècle
Jacques Denizot.

LE PATOIS BOURGUIGNON

Anatole Perrault-Dabot.

CHÂTEAUNEUF EN AUXOIS

Au fil du temps, au fil des pas... . .
Jacques Lonchamp.

LES BLONDEAU DE CHÂTEAUNEUF

*Le roman vrai d'une famille et d'un village bourguignons sous la
Révolution*
Jacques Lonchamp.

VOYAGE PITTORESQUE EN BOURGOGNE

Première partie : département de la Côte-d'Or
Charles Hippolyte Maillard de Chambure.

VOYAGE PITTORESQUE EN BOURGOGNE

Première partie : département de Saône-et-Loire
Charles Hippolyte Maillard de Chambure.

Photographie de couverture : Monique Lonchamp.

CONTES ET LÉGENDES DU CANAL DE BOURGOGNE

Bernard Durupt



Éditions JALON, 2025

© 2025, Bernard Durupt. Tous droits réservés.

contact@editions-jalon.fr

ISBN 978-2-491068-95-0

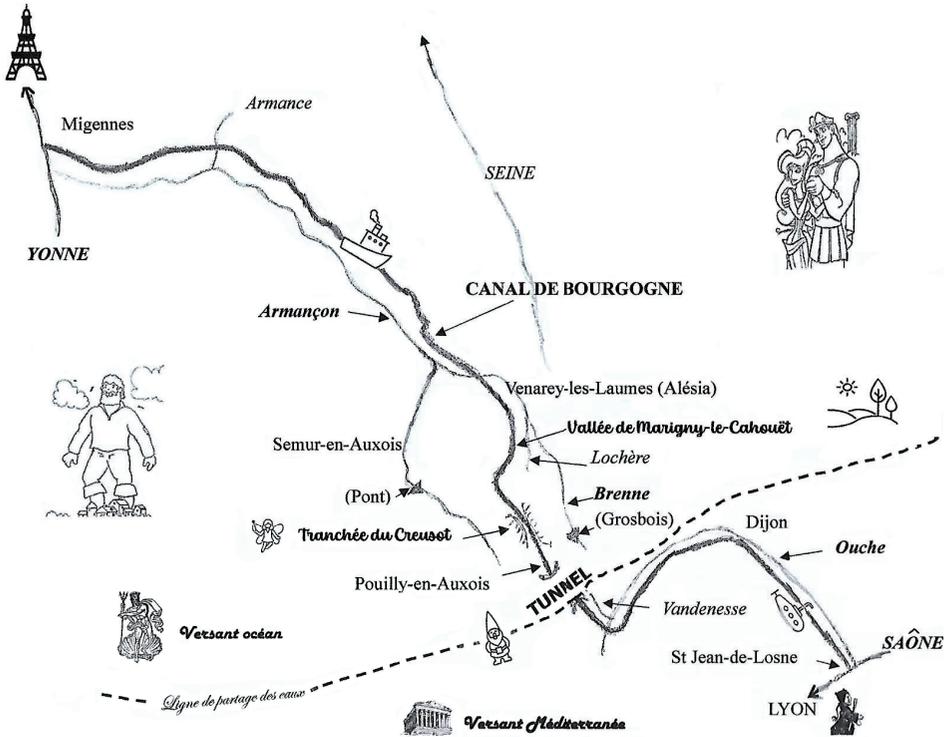
Dépôt légal : mai 2025

*« Le présent, nous y sommes attachés.
L'avenir, nous le fabriquons dans notre imagination.
Seul le passé, quand nous ne le refabriquons pas, est
réalité pure. »*

Simone Weil

Sommaire

Pour comprendre	9
La trace d'Hercule	11
Du multiple à l'unité	19
Le pas de Gargantua	23
La révolution du titan	27
Les êtres élémentaires	37
L'inframonde	43
La mère Lousine	49
Noël au Cahouët	53
Le loup-varou	61
Une histoire féerique	67
Les zig-zags	69
La bête hydrostatergatique	73
Les portes du temple	79
L'eau de vaisselle	81
Le carnaval du canal	83
Voyage sans retour	87
L'auteur	93



Pour comprendre

AFIN de mieux saisir le sens que gnomes, ondines, sylphes et vulcains donnent à la réalité sous la plume de l'auteur, il peut être utile de connaître la situation administrative du canal de Bourgogne, au moment de l'écriture de ce livre.

L'État français a mandaté un établissement public appelé « Voies navigables de France » (V.N.F.) pour gérer ses eaux intérieures navigables selon un cadre dénommé « Contrat d'objectifs et de performance (C.O.P.) pour la décennie 2020–2030 ».

Ce C.O.P. définit trois niveaux de gestion, dont l'un, spécifique au grand gabarit, ne concerne pas le canal de Bourgogne, tandis que les deux autres lui sont applicables.

Le niveau dit « navigation » engage le gestionnaire à assurer un tirant d'eau régulier et un service d'éclusement permettant aux transports fluviaux (fret ou tourisme) d'évoluer sur la voie navigable avec des péniches chargées de type « Freycinet ».

Le niveau qualifié de « gestion hydraulique et plaisance » réduit la contrainte à la gestion de l'écoulement de l'eau, sans obligation de tirant d'eau minimum, ni d'un service d'éclusement régulier. La notion de « plaisance » correspond à des petites embarcations qui peuvent passer d'un bief à l'autre sans éclusement (barques, canoés, pédalos, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre du C.O.P., la diminution de l'activité économique du canal de Bourgogne a conduit le tronçon compris entre Pouilly-en-Auxois et Venarey-les-

Laumes, versant Yonne, à être classé au niveau « gestion hydraulique et plaisance ».

Ce classement administratif d'une portion du canal a pour effet de ne plus assurer un service de « navigation » pérenne sur l'ensemble du parcours, donc à terme de rendre le canal moins utilisé en tant que voie de liaison fluviale. Un canal ne s'use que si l'on ne s'en sert pas : envasement, plantes invasives, dégradation des écluses, etc. En conséquence, un important préjudice hypothèque l'avenir du canal de Bourgogne au détriment des générations futures dont tout laisse penser, à ce jour, qu'elles auront besoin de cet axe de communication.

Le canal de Bourgogne ne va pas être « fermé » au sens strict. Il va perdre sa raison d'être en termes de navigation pour être réduit à un vecteur de transport de l'eau. Compte tenu de la situation économique et démographique du département de la Côte-d'Or, il paraît évident que l'eau douce nécessaire à la navigation, captée par les différents ouvrages annexes au canal, sera dirigée vers l'agglomération dijonnaise versant Saône, au détriment d'un développement de la navigation versant Yonne.

Pour être complet, le C.O.P. invite les collectivités locales (régions, départements, communautés de communes et communes) mouillées par le canal à développer des partenariats avec le gestionnaire en vue d'une valorisation patrimoniale, économique et touristique locale, surtout lorsque advient un classement au niveau « gestion hydraulique et plaisance ».

Nul ne peut connaître le canal de Bourgogne, s'il n'admet pas qu'il s'agit d'une rencontre entre les dieux et les hommes. Dans cette relation, la notion de « performance » devrait être bannie, sauf à l'ériger en sorcière moderne, destructrice de l'ouvrage ancestral.